



AMIFOR
Galerie du Centre, Bloc 2-bte 289
1000 Bruxelles

BNB nr 1532

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 26 juin 2017

Mesdames, Messieurs,

L'Association d'Assurance mutuelle AMIFOR a terminé son quarante-huitième exercice social. En même temps que la présente convocation à notre Assemblée Générale Ordinaire, vous avez reçu les comptes annuels au 31 décembre 2016 arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 21 février 2017 et soumis à votre approbation.

ACTIVITES DE LA MUTUELLE

La superficie assurée passe de 47.755 ha pour 740 affiliés en 2015 à **49.467 ha pour 739 affiliés en 2016**, soit une augmentation en surface de 1.712 ha ou 3,6 %. L'étendue moyenne par affilié passe de 64,53 ha à 66,93 ha.

Les forêts publiques assurées (communes, provinces et CPAS) couvrent 23.121 ha, soit 47 % de la surface totale assurée.

AMIFOR n'a pas enregistré de sinistres en 2016, vu les conditions climatiques pluvieuses durant les mois dangereux.

En 2016, le Conseil d'Administration a maintenu le montant des indemnisations en cas de sinistres, ainsi que le différentiel de 25 % entre le douglas et l'épicéa, en application depuis 2010.

BILAN

ACTIF

Placements

Nos **bureaux**, repris au bilan pour une valeur brute de 332.128 € sont totalement amortis. Les 2 garages acquis en 1993 sont repris pour une valeur brute de 60.000 €. Compte tenu de leur amortissement, ils sont repris à l'actif du bilan pour une valeur nette de 45.000 € à fin 2016.

La valeur réelle de ces bureaux et garages est bien entendu nettement plus élevée et estimée à 541.000 € à fin 2016, ce qui représente une plus-value latente de 496.000 €.

Les **placements** sont repris à leur valeur d'acquisition, soit 2.443.869 € à fin 2016. La valeur d'inventaire de nos placements s'élève quant à elle à 2.475.405 € à fin 2016 (dont 2.337.719 € en comptes d'épargne), ce qui représente une plus-value latente de 31.536 € à fin 2016, contre une plus-value latente de 36.738 € à fin 2015.

La **plus-value latente nette** sur les bureaux et les placements est donc de 527.736 € à fin 2016.

Autres éléments d'actifs

En 2016, nous avons investi dans un nouveau **logiciel de gestion des membres** (surfaces, facturation, ...) en collaboration avec SRFB et NTF. A cet effet, nous avons remplacé le logiciel Oxygis par le logiciel Odoo ; le développement de ce logiciel est repris à l'inventaire pour une valeur de 3.568 €.

Le **véhicule** acheté en 2013 est repris à l'actif du bilan pour une valeur de 5.840 €.

Quant à nos **valeurs disponibles** (comptes à vue), elles se chiffrent à 4.699 € à fin 2016 contre 1.751 € fin 2015.

PASSIF

Capitaux propres

Après affectation du résultat, les **capitaux propres** se chiffrent à 2.459.666 € à fin 2016, contre 2.446.776 € fin 2015. Le fonds spécial de prévision reste inchangé à 2.125.000 € de même que la réserve statutaire qui reste inchangée à 189.007 €.

COMPTE DE RESULTATS

Cotisations brutes : 137.293 € contre 128.552 € en 2015

Les **encaissements bruts** se chiffrent à 137.293 € en 2016 contre 128.552 € en 2015, soit une augmentation de 8.741 €, ou 6,8 %.

La **prime de réassurance** s'élève à 19.228 € en 2016 contre 10.903 € en 2015, les chiffres favorables de 2015 étant dûs à une régularisation en notre faveur pour les 3 années précédentes. Cette police est destinée à diminuer le risque encouru par Amifor en cas de très gros sinistre, en couvrant l'ensemble des sinistres de l'année pour un montant maximum de 1.300.000 €, avec une franchise de 80.000 € à charge d'Amifor.

Les **revenus nets de cotisations**, tenant compte de la variation annuelle de la provision pour cotisations non-acquises (- 1.500 € en 2016)n, se chiffrent à 116.565 € en 2016 contre 117.149 € en 2015.

Produits des placements : 56.487 € contre 63.653 € en 2015

Nos **revenus locatifs** atteignent 41.056 € en 2016, contre 41.502 € en 2015.

Concernant nos **revenus financiers**, les revenus de nos placements en titres sont de 3.643 € (dividendes sur actions) en 2016 contre 3.273 € en 2015. Les revenus de nos comptes à vue et d'épargne sont eux de 11.788 € en 2016, contre 18.370 € en 2015. Cette diminution des revenus financiers est due à la baisse continue des taux d'intérêts.

Charges des sinistres : 0 € contre 0 € en 2015

Nous n'avons pas enregistré de charges pour **sinistres** en 2016.

Frais d'exploitation : 170.798 € contre 169.846 € en 2015

Les charges de personnel s'élèvent à 77.717 € en 2016 contre 70.406 € en 2015. Cette différence résulte d'une par d'une régularisation de rémunération 2015 payée en 2016, d'autre part de la reprise de provision sur congés payés que nous avons pu réaliser en 2015, lorsque le directeur est passé de plein temps à mi-temps.

Concernant les taxes, nous avons enregistré en 2016 des taxes de 7.117 € pour le financement de l'Inami, des taxes sur cotisations de 6.749 € (taxes sur les assurances), un précompte immobilier de 5.971 €, une taxe de financement de la FSMA de 6.918 € et des taxes diverses pour 1.973 €. Le tout représente un total de 28.728 €.

La participation bénéficiaire sur la prime de réassurance, reprise en diminution des frais d'exploitation, s'élève par ailleurs à 5.335 €.

Charges des placements

Nous avons enregistré des frais de gestion sur nos placements de 117 € en 2016 contre 227 € en 2015.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le **bénéfice de l'exercice** s'élève à 1.656 € en 2016 contre 8.118 € en 2015. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 72.768 €, le résultat à affecter se chiffre à 74.424 € et il vous est proposé de reporter à nouveau ce résultat.

RISQUES ET INCERTITUDES

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions, a évalué en permanence la situation de risque dans laquelle se trouve votre mutuelle tant au niveau du portefeuille-titres qu'au niveau de l'historique des sinistres, des enjeux de la réassurance et des risques financiers encourus par notre activité (risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie).

MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Le mandat d'administrateur de Mr Paul Gobiet vient à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, son mandat est renouvelable.

Le mandat de Commissaire-Réviseur de Mr Felix Fank (BDO) vient également à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil procédera à son remplacement.

AUTRES INFORMATIONS

- Il n'y a pas eu d'événements importants postérieurs au 31 décembre 2016 et susceptibles de modifier les résultats.
- Il n'y a pas eu en 2016 de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.
- Aucun élément particulier n'a été prévu concernant la recherche et développement.
- AMIFOR n'a pas de succursale et notre seul siège d'exploitation, correspondant à notre siège social, est situé Galerie du Centre, à Bruxelles.

Le Conseil vous souhaite une excellente année forestière. Il vous demande de faire connaître notre mutuelle auprès de vos amis ou des représentants de votre commune qui ignoreraient encore les risques d'incendie que courent leurs forêts suite au changement climatique.

Bruxelles, le 21 février 2017

Le Conseil d'Administration,

Marc MEURANT
Président du Conseil d'Administration

Paul de LHONEUX
Président du Comité de Direction

Jean-François de le COURT
Vice-Président du Conseil d'Administration

Patrick DAVID, Elie DEBLIRE, Yves de le COURT,
Paul GOBIET, Alain JAMAR de BOLSEE et Thierry REGOUT
Administrateurs

Michel TERLINDEN
Directeur